RAPPORT DE POSTES – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nombre de postes pour lesquels le Réseau de transport de la Capitale (RTC) exige la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français ou pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable[1]

CATÉGORIE D'EMPLOI	EXIGENCE *Nbr de postes*	SOUHAITABLE *Nbr de postes*	NON EXIGENCE *Nbr de postes*
Cadres supérieurs / directeurs	10	10	5
Chefs, gestionnaires, contremaîtres, superviseurs et personnel non syndiqué	15	3	75
Personnel administratif bureau, technique et professionnel	32	4	45
Personnel de l'entretien, chauffeurs, inspecteurs, répartiteurs	0	0	10
	57	**17**	**135**

Nombre de postes au plan d'effectifs au 31 décembre 2023 : **1 916**

[1] Source : article 20.1 *Charte de la langue française*. L'organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.